



L'actualisation de notre site est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, **nos équipes sont désormais présentes à l'agence à MI-TEMPS**. Le délai de traitement des dossiers est donc susceptible d'être plus long. Il n'est pas utile de renouveler votre demande.

Notre équipe de réservation assure le suivi quotidien des dossiers auprès des passagers et professionnels concernés, selon les informations qui nous parviennent au fur et à mesure de la part des compagnies maritimes.

Nous sommes de nouveau **joignables par téléphone les lundis/mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00 et les mardis et jeudis de 09h00 à 12h00**.

Vous pouvez, bien entendu, continuer à nous joindre par mail : contact@unoceandecroisieres.com

Veillez noter, dès à présent, les dates de fermetures exceptionnelles de notre agence pour congés annuels : du 11 au 19 juillet 2020 et du 08 au 16 août 2020.

L'équipe d'Un Océan de Croisières vous remercie de votre compréhension et vous dit à très bientôt.



Un Océan de Croisières tient à jour toutes les informations relatives au prolongement progressif et aux annulations des croisières en raison de l'actualité.

En conséquence, Un Océan de Croisières, propose par dossier,

un avoir correspondant à l'intégralité des paiements effectués au titre des services de voyage réservés*

La durée de validité de cet avoir dépend de chaque compagnie.

Les clients bénéficieront d'offres supplémentaires selon les modalités des compagnies.

Toutefois, pour les prestations annexes à la croisière, les modalités de report ou de remboursement des compagnies aériennes et des hôtels, notamment, peuvent être différentes et seront donc étudiées au cas par cas.

Pour les croisières individuelles réglées dans leur totalité

100% des sommes versées sont rebasculées sur la nouvelle réservation

Pour les acomptes déjà versés pour des croisières individuelles

Le principe de **l'avoir s'applique également aux acomptes déjà versés** :
100% des sommes sont rebasculées sur un nouveau dossier

Pour les croisières individuelles CUNARD

Un Future Cruise Credit (FCC) **d'une valeur de 125% du montant de la croisière payée dans son intégralité** est offert comme suit :

- 100% des sommes versées sont rebasculées sur la nouvelle réservation
- +25% de réduction exceptionnelle (montant calculé sur le prix de la cabine uniquement)
- Ce FCC est valable jusqu'au 31/12/2021

100% des sommes versées en acompte sont rebasculées sur un nouveau dossier, en revanche, la compagnie n'ajoute pas de bonus.